

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
Vu les articles R1617-1, R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leur fonctionnement public ;
Vu le décret n° 2021-1499 du 17 décembre 2021 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 17 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des professionnels publics et relatif à leurs dispositions relatives aux collectivités publiques ;
Vu l'arrêté modificatif n°06-014 du 10 août 2006 relatif aux régies de recettes, aux régies d'avances et aux régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leur fonctionnement public ;
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 novembre 2022, autorisant le Président de Limoges Métropole à créer (modifier ou supprimer) des régies (communales ou agglomérées) de l'article L. 2622-10-10, 1-6 de code général des collectivités territoriales ;
Vu les délibérations du Conseil communautaire validant au cours chaque année pour le fonctionnement de la grille tarifaire des prestations proposées ;
Vu l'acte constitutif daté du 17 juin 2019 et l'acte modificatif du 21 mars 2021 ;
Considérant qu'il y a lieu d'élaborer les actes constitutifs et modificatifs, du 13 juin 2019 et du 17 mars 2023 de la régie de recettes et d'avances du Vélodrome communautaire ;
Vu l'acte modifiant le compte public assignataire en date du : **4 juillet 2023**

DECIDE

ARTICLE PREMIER- Il est créé une régie de recettes et d'avances auprès du Service de gestion des grands équipements de la Direction des activités, des grands équipements et de la contractualisation (DAGPEC) :

ARTICLE 2- La régie est placée sous l'autorité du Président de Limoges Métropole.

DÉCISION

Acte constitutif modificatif - Régie de recettes et d'avances du Vélodrome communautaire n°076008

1 DOCUMENT - Publié le 18 Juillet 2023



DEC_FIN_24130_REGIE_AVANCES_RECETTES_VELODROME.pdf
(.pdf, 180,8 Ko)



TÉLÉCHARGER